

SUJET N° 1 : PHILOSOPHIE

L'IDÉE DE NATURE HUMAINE PEUT-ELLE S'ACCORDER AVEC LA DIVERSITÉ CULTURELLE ?

Introduction

L'idée de nature humaine et la pluralité des cultures semblent s'exclure mutuellement. En effet, l'idée de nature humaine suppose une essence de l'homme immuable, innée, qui se manifeste dans certains comportements permanents et universels. Or le constat de la multiplicité des civilisations et du rôle prédominant de l'éducation dans le développement de chacun, ont conduit à douter de l'existence de cette nature humaine : le poids de l'acquis est apparu tellement important qu'on en est venu à penser que les hommes sont le produit des contextes historiques et culturels. Au lieu de se définir par le partage de propriétés et facultés communes formant une même et unique nature, les hommes se caractériseraient plutôt par leurs différences, provenant de la grande hétérogénéité des traditions, coutumes, croyances, dans lesquelles ils baignent et qui les façonnent. Le problème est de savoir jusqu'où se marque le conflit entre ces deux manières d'appréhender l'être humain : les différences liées aux particularités culturelles invalident-elles totalement l'idée d'une essence universelle de l'homme ? Ou bien l'idée de nature humaine peut-elle s'accorder avec le phénomène de la diversité des cultures et des civilisations ? On analysera d'abord à travers une double hypothèse (I et II) pourquoi il semble difficile voire impossible de penser ensemble l'idée de nature humaine et la pluralité des cultures. Puis on verra qu'une forme de compatibilité est malgré tout envisageable (III) : la diversité ne serait pas un obstacle absolu à l'idée d'une commune humanité : si ce n'est pas tout à fait l'idée de nature humaine, c'est néanmoins l'idée d'unité du genre humain.

I – Pour penser une nature humaine universelle, il semble nécessaire de gommer la diversité, de faire abstraction des différences culturelles entre les hommes

1) La tradition philosophique propose plusieurs caractérisations possibles de la « nature humaine ».

Le propre de l'homme est souvent déterminé à partir de facultés « nobles » : langage, raison, « logos » pour les Grecs (Aristote) ; faculté de penser et de juger (« le bon sens est la chose du monde la mieux partagée » Descartes). A l'inverse c'est parfois la tendance à l'agression qui est vue comme constitutive de l'essence fondamentale de l'homme (« l'homme est un loup pour l'homme » Hobbes) ; et cette tendance menace constamment de perturber la vie civilisée (Freud). Dépassant la controverse entre l'idée de l'homme naturellement sociable et celle de l'homme naturellement égoïste, Kant caractérise la nature humaine comme siège d'une « insociable sociabilité ».

2) Mais dans tous les cas, il s'agit d'une vision essentialiste qui néglige les variations et particularités culturelles.

L'idée de nature humaine est par définition l'idée d'une nature innée, universelle et permanente : tous les hommes possèderaient les mêmes facultés, les mêmes tendances fondamentales, les mêmes qualités (ou défauts). Cette idée se rattache au concept d'homme au sens générique, concept dont la portée est universelle parce qu'on ne tient pas compte des différences concrètes, linguistiques, religieuses... C'est l'idée d'une « essence » qui précède l'existence historique. Or la prise en compte de l'histoire propre à chaque groupe ébranle cette représentation classique...

II – L'accent mis sur la diversité tend à dissoudre l'idée de nature humaine universelle : les hommes se distingueraient les uns des autres par leurs particularités culturelles

1) La pensée contemporaine tend à écarter l'idée de nature humaine innée, pré-déterminée.

Pour l'existentialisme sartrien, « l'existence précède l'essence » (*L'existentialisme est un humanisme*) : dans son indétermination, sa liberté, l'homme échappe à toute définition. Le concept d'essence de l'homme est rejeté, associé à une abstraction vide ou idéale éloignée des existences singulières concrètes. Les sciences humaines et sociales appuient cette rupture avec le schéma classique « essentialiste », en soulignant la primauté de l'acquis sur l'inné en chaque être humain, et en faisant apparaître comme résultats de constructions historiques et sociales ce qui avait longtemps été pensé comme facultés innées et éternelles.

2) La différenciation des hommes par les cultures fait éclater l'unité présente dans l'idée de nature humaine.

La prise en compte des différences et la reconnaissance d'identités multiples liées aux appartenances culturelles brisent l'unité d'une nature commune. Cette perte d'unité se marque dans une tendance possible à l'ethnocentrisme, qui traduit la mécompréhension, par un groupe culturel, des cultures autres, perçues d'abord sous l'angle de l'altérité et jugées, par peur ou ignorance, inférieures. Plus tolérante, la pensée du relativisme est néanmoins également associée à une vision clivée de l'humanité : toute caractérisation absolue et unitaire de l'homme est rejetée, les humains étant tous distincts, intégrés à des peuples et civilisations qui divergent les uns des autres par les modes de vie, les coutumes, les croyances, et qui poursuivent des objectifs spécifiques et hétérogènes. Ce relativisme se retrouve aussi dans la perspective du positivisme juridique qui récuse la validité du concept de « droit naturel ». Toutefois la contradiction n'est peut-être pas totale, indépassable, entre l'idée de nature humaine et le phénomène de la diversité culturelle...

III – Les voies d'un accord ou d'une réconciliation : la reconnaissance de la diversité n'empêche pas de penser l'universalité de la condition humaine ni l'unité du genre humain

1) Comportements communs à tous les hommes, signes de *la* culture comme trait universel par delà *les* cultures. Les cultures sont diverses mais tous les hommes s'inscrivent dans un cadre culturel et civilisateur, car aucun d'eux ne pourrait exister ni se réaliser hors d'une société organisée avec des règles, des rites, des institutions... La culture au sens philosophique de transformation de la nature, d'arrachement à la vie animale et immédiate est donc un processus universel et une constante de la condition humaine. Selon Georges Bataille : « l'homme est l'ani-

mal qui n'accepte pas simplement le donné naturel, qui le nie. Il change aussi le monde extérieur naturel, il en tire des outils et des objets fabriqués qui composent un monde nouveau, le monde humain. L'homme parallèlement se nie lui-même, il s'éduque... ». Claude Lévi-Strauss relève notamment comme pratiques universelles la prohibition de l'inceste et les rites mortuaires, et il écrit : « partout où le comportement obéit à un code régulateur, même sommaire, les anthropologues discernent la présence de la culture » ; « le monde humain est le monde de la culture, et celle-ci s'oppose à la nature avec la même rigueur, quel que soit le niveau des civilisations considérées ». La diversité culturelle est étroitement associée et mise en accord avec l'universalité d'une même condition, dans cette autre citation de Lévi-Strauss : « Ce qui fait l'originalité de chaque culture réside dans sa façon particulière de résoudre des problèmes, de mettre en perspective des valeurs, qui sont approximativement les mêmes pour tout homme ; car tous les hommes sans exception possèdent un langage, des techniques, un art, des connaissances de type scientifique, des croyances religieuses, une organisation sociale, économique et politique. Or ce dosage n'est jamais exactement le même pour chaque culture. » (in *Race et histoire*).

2) Reconnaissance juridique et éthique de tous les autres humains comme des personnes d'égale dignité.

L'universalité de l'exigence de respect envers autrui a une portée universelle. Le respect porte sur la personne, par considération de l'humanité en autrui, en tout autre (référence possible à Kant), indépendamment de ses appartenances culturelles particulières qu'il ne s'agit pas de nier mais qui, tout en étant prises en compte, peuvent faire l'objet de jugements critiques. Une unité du genre humain est donc pensable malgré l'aspect incontestable de la diversité culturelle, unité qui ne se rattache plus à l'idée classique de nature humaine, mais à l'appartenance de tous à un seul et même ensemble, l'humanité : chaque homme est inscrit dans une culture déterminée et est en même temps une personne à part entière, sujet de droits dont l'universalité s'énonce dans la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme (1948).

SUJET N° 2 : LETTRES

POURQUOI UN AUTEUR CHOISIT-IL D'ÉCRIRE UNE AUTOBIOGRAPHIE OU UN ROMAN AUTOBIOGRAPHIQUE ?

Après avoir distingué les deux genres littéraires, vous traiterez la question en prenant appui sur une œuvre de votre choix.

Attendus de correction

Nous avons choisi de proposer comme thème « autobiographie et roman autobiographique » invitant ainsi le candidat à développer une réflexion sur la relation entre l'auteur et l'œuvre, entre l'auteur et le lecteur autour de l'œuvre.

Pour traiter ce sujet, le candidat pourra prendre appui à la fois :

- Sur ses études littéraires ;
- Sur ses lectures personnelles.

Nous présentons ici des éléments qui ne constituent pas un « corrigé type ». Ils proposent des axes de réflexion pour le traitement du sujet choisi.

Le devoir devra être construit en respectant les normes scolaires et universitaires. Les temps successifs devront notamment être respectés (parties structurées et liées entre elles par un raisonnement, introduction et conclusion).

La pertinence des références aux auteurs et aux œuvres sera appréciée.

La qualité de l'expression écrite sera prise en compte : précision du vocabulaire, correction orthographique et grammaticale, clarté de la syntaxe.

Le candidat devra proposer, et utiliser pour sa réflexion, une définition des deux genres littéraires mentionnés dans le sujet : l'autobiographie et le roman autobiographique. Nous définirons ici tout d'abord l'autobiographie en distinguant par la suite le roman autobiographique.

Une entrée étymologique

Étymologiquement, le terme « autobiographie » provient de l'anglais *autobiography* (1809 vraisemblablement), terme aux origines grecques regroupant : le fait d'écrire (*graphein*, graphie) sur sa propre vie (*auto*, soi et *bios*, vie). Il apparaît en français en 1842.

L'autobiographie se définissant comme une œuvre dans laquelle un auteur décide de parler de lui, il est possible d'en faire remonter très loin les origines, par exemple jusqu'aux *Confessions* de Saint Augustin (entre 397 et 401). Nous nous limiterons ici à parler de l'autobiographie et du roman autobiographique en nous accordant sur l'émergence d'un genre avec Jean-Jacques Rousseau.

Le candidat devra tout d'abord situer les deux genres littéraires, l'autobiographie et le roman autobiographique parmi d'autres genres littéraires proches.

L'autobiographie

Si on se limitait à définir l'autobiographie comme une œuvre dans laquelle l'auteur « parle de lui », alors, le risque serait grand d'en faire un genre littéraire « fourre-tout ». C'est pourquoi, il convient d'aller plus loin en cherchant des caractéristiques permettant de distinguer plusieurs catégories d'œuvres dans lesquelles l'auteur prend appui sur son histoire personnelle pour développer un récit.

L'autobiographie répond spécifiquement à des normes littéraires identifiées :

- Un récit en prose ;
- Une vie individuelle comme sujet traité ;
- Une identité entre l'auteur, le narrateur et le personnage principal ;
- Un récit rétrospectif.

La principale caractéristique qui permet de classer une œuvre dans la catégorie des autobiographies est l'engagement pris par l'auteur de respecter une forme de sincérité à laquelle le lecteur peut accorder sa confiance. C'est ce que Philippe Lejeune a nommé « le pacte autobiographique ». Cependant, cette vérité peut être altérée, involontairement, par la perception ou la mémoire de l'auteur.

Dans l'autobiographie, l'auteur reconstruit sa vie en lui donnant un sens. C'est souvent le cas pour les autobiographies, nombreuses comme en témoignent les œuvres citées à titre d'exemples, portant sur l'enfance. La narration de cette période de la vie éclaire sur la poursuite de cette vie. C'est pourquoi l'aspect rétros-

pectif du récit, identifié comme l'une des caractéristiques, s'accompagne d'une introspection. L'auteur, au-delà de la narration, porte un regard personnel et possible à l'âge adulte.

Aller plus loin dans l'interprétation, ou prendre de la distance par rapport à l'une des quatre caractéristiques énoncées précédemment, celle d'une forme de « vérité », conduirait alors à passer de l'autobiographie au roman autobiographique.

Un exemple d'autobiographie : Les Confessions de Jean-Jacques Rousseau. Dès le prologue, Rousseau pose le « pacte autobiographique » : « Voici le seul portrait d'homme, peint exactement d'après nature dans toute sa vérité ». Il affirme à nouveau dans l'incipit sa volonté de rapporter avec exactitude des faits : « Voilà ce que j'ai fait, ce que j'ai pensé, ce que je fus. J'ai dit le bien et le mal avec la même franchise. Je n'ai rien tu de mauvais, rien ajouté de bon ». Il attribue tout biais comme imputable à « un défaut de mémoire ».

Le roman autobiographique

Le roman autobiographique se distingue particulièrement de l'autobiographie dans la nature du lien entre l'auteur, le narrateur et le personnage principal. En effet, le personnage principal peut être distingué de l'auteur, même si des événements rapportés appartiennent bien à la vie de ce dernier.

Comme l'autobiographie, le roman autobiographique peut être écrit à la première personne. Si des éléments véridiques de la vie de l'auteur sont rapportés, le « pacte autobiographique » n'est pas posé et l'auteur garde une liberté « romanesque ». Si le roman autobiographique est basé sur la vie de l'auteur, des éléments de fiction apparaissent : noms et lieux changés, événements recréés pour les rendre plus dramatiques, événements gommés pour valoriser l'image de l'auteur ... L'engagement de neutralité ou de vérité n'est donc pas pris et le propos romanesque peut l'emporter.

Un exemple de roman autobiographique : la trilogie de Jules Vallès : *L'Enfant*, *Le Bachelier*, *L'Insurgé*.

Dans cette trilogie, l'auteur, Jules Vallès, se distingue du personnage principal Jacques Vingtras même si les événements rapportés appartiennent à sa vie.

Des genres littéraires proches

Autour de l'autobiographie et du roman autobiographique, existent des genres littéraires proches :

- Les mémoires qui ne traitent pas exclusivement de la vie de l'auteur, mais rapportent le point de vue de l'auteur sur son époque et les événements. De ce fait, l'auteur n'est pas le sujet de son œuvre. Il peut arriver, comme dans les Mémoires d'outre-tombe de Chateaubriand qu'autobiographie et mémoires se rejoignent dans une même œuvre. Parfois, des ouvrages d'hommes politiques ou d'hommes de guerre ne sont pas reconnus à proprement parler comme des œuvres littéraires entrant dans cette catégorie tant le témoignage l'emporte ;
- Le journal intime peut être résumé comme un compte-rendu, souvent au jour le jour, d'événements dont l'auteur a été témoin. De ce fait, il se distingue de l'autobiographie et du roman autobiographique car, rédigé sous forme de notes, il ne propose pas systématiquement de récit ni de sens aux événements en l'absence de recul lié au temps.

Il serait possible de repérer d'autres genres sans que cela contribue précisément au traitement des sujets proposés : le témoignage, l'autoportrait, la confession... L'utilité de ces genres est de permettre le classement d'œuvres ne présentant pas les caractéristiques de l'autobiographie ou du roman autobiographique dans leur pureté.

Au terme de cette volonté de distinguer autobiographie et roman autobiographique, il convient d'être prudent et d'éviter tout dogmatisme. C'est dans la tension réciproque entre les différentes caractéristiques énoncées qu'il faudrait rechercher une justification à une classification qui resterait discutable. Ainsi, une autobiographie pourrait être rédigée à la troisième personne, ou à la deuxième, et considérée comme telle si le « pacte autobiographique » était énoncé et respecté.

C'est pourquoi, l'intérêt de l'étude de ces deux genres littéraires réside principalement dans la motivation de l'auteur à les adopter pour son œuvre et dans l'intérêt qu'un lecteur peut leur porter.

Un questionnement

A partir du sujet, le candidat pourra développer un questionnement.

Pourquoi un auteur choisit-il l'autobiographie ou le roman autobiographique ?

- Pour analyser sa propre histoire, mieux la comprendre et mieux se connaître.
- Pour se libérer d'un poids, d'un secret, éventuellement pour se justifier aux yeux des autres.
- Pour communiquer une image de soi dont il pense qu'elle puisse être altérée.
- Pour conserver la trace d'événements de sa vie dont il craint la perte dans sa mémoire et celle des autres.
- Parce qu'il voit dans sa propre histoire une valeur universelle.

Bien d'autres raisons peuvent être évoquées dont certaines sont communes à d'autres genres littéraires comme l'accès à la postérité par la réalisation d'une œuvre.

Si nous considérons à présent le lecteur, destinataire de l'œuvre, l'auteur peut également considérer que la narration de sa vie va présenter pour ce lecteur :

- Un enrichissement dans la connaissance d'une histoire personnelle ainsi que de l'époque dans laquelle elle se situe ;
- Un divertissement par la qualité, parfois exceptionnelle, des faits et des expériences rapportés ;
- Un enseignement à partir des événements de sa vie personnelle transposables dans les propres expériences du lecteur et éclairant sa propre réflexion.

Le lecteur de son côté peut être motivé à la lecture d'une autobiographie ou d'un roman autobiographique de façon parallèle :

- Mieux connaître un auteur dans sa personnalité, ou dans l'histoire ayant construit cette personnalité ;
- Rechercher des « clés » pour la compréhension de sa propre histoire ;
- Comprendre la « différence » des autres.

En conclusion

En conclusion, le projet autobiographique est donc bien un projet littéraire dans lequel l'auteur souhaite donner à un moment, ou à l'ensemble de sa vie, une co-

hérence tout en restituant des émotions. En écrivant, il précise ses souvenirs en même temps qu'il analyse son évolution ou trouve des racines à celle-ci. Au-delà d'un « travail sur soi » qu'il effectue, il témoigne du désir de laisser une trace non seulement en tant qu'écrivain mais aussi en tant qu'homme puisqu'il est autant auteur que « matière ». Mais plus encore, il estime que son expérience est importante à transmettre à la fois comme témoignage et comme source d'enrichissement pour le lecteur. Son projet personnel et d'écrivain le conduira à signer ou non le « pacte autobiographique ».

Des références

Le candidat pourra prendre en référence des œuvres étudiées lors de son cursus tout en montrant parfois la difficulté de les classer nettement dans un genre. Nous citerons uniquement à titre d'exemple, dans les œuvres qu'un candidat aura étudiées dans son cursus ou découvertes par ses lectures personnelles, quinze ouvrages :

- Hervé Bazin : *Vipère au poing*
- Simone de Beauvoir : *Mémoires d'une jeune fille rangée*
- Louis-Ferdinand Céline : *Voyage au bout de la nuit*
- Alphonse Daudet : *Le Petit Chose*
- Marguerite Duras : *l'Amant*
- Anne Frank : *Journal*
- Joseph Joffo : *Un sac de billes*
- André Malraux : *Antimémoires*
- Marcel Pagnol : *La Gloire de mon père, Le Château de ma mère (...)*
- Jules Vallès : *l'Enfant, Le Bachelier, L'Insurgé*
- Jules Renard : *Poil de Carotte*
- Jean-Jacques Rousseau : *Les Confessions*
- Georges Sand : *Histoire de ma vie*
- Nathalie Sarraute : *Enfance*
- Jean-Paul Sartre : *Les Mots*

Et plus récemment :

- Alexandre Jardin : *Le Roman des Jardin*
- Philippe Grimbert, *Un Secret*
- Patrick Modiano : *Livret de famille*

Et en référence pour l'autobiographie :

- Philippe Lejeune : *Le Pacte autobiographique* (1975)

SUJET N° 3 : SCIENCES HUMAINES

LA RÉVOLUTION DE 1789 CONSTITUE-T-ELLE UNE RUPTURE OU UNE CONTINUITÉ DANS L'HISTOIRE DE LA FRANCE ?

Alors même qu'un statut d'évidence pourrait envelopper la réponse, celle-ci peut se complexifier selon le point de vue adopté. En d'autres termes, là où l'idée de « rupture » semble s'imposer pour des raisons qu'une première partie pouvait s'attacher à expliciter, la thèse de la « continuité » pouvait être également défendue sur quelques points dont la centralisation administrative, que Tocqueville, en précurseur, avait déjà défendue dans *L'Ancien Régime et la Révolution*.

I – Une rupture dans les faits et les représentations

Une rupture forte et durable intervint dans les faits et les représentations. La révolution politique du XVIII^e siècle, par l'abolition des privilèges, disloque le fondement de la société d'ordres. La Déclaration Universelle des Droits de l'Homme et du Citoyen du 26 août 1789 institue une société d'individus par la proclamation du principe d'égalité comme principe d'organisation de la société. En abolissant les corporations et en interdisant le droit de coalition, les lois Le Chapelier de juin 1791 sur les groupements professionnels consacrent l'individualisme. Ces moments d'une révolution politique ont transformé durablement les modes de vie en société : passage d'une société composée d'ordres à une société d'individus atomisés, *changement* d'une société aristocratique en une société démocratique, ou encore, passage d'une société inégalitaire à une société égalitaire. Du moins en droit, puisque Marx dénonçait la contradiction entre « droits formels » et « droits réels » invitant à un nouveau *changement* : celui de prolonger la révolution politique par une révolution sociale, dont 1848, 1871 avaient donné l'idée.

L'idée de changement est indissociable de l'existence du fait historique de la Révolution française et la signification véhiculée par un tel événement. Le changement apparaît dès lors d'autant plus central tant dans la pensée occidentale de l'histoire que dans les idées de *révolution* et de *progrès* qui soulignent le sens *positif* et *normativement orienté* accordé à cette idée de changement aussi bien dans les philosophies de l'histoire que dans les sociologies historiques qui ont fondé le raisonnement sociologique ouvrant alors la voie tant à l'autocélébration de la *modernité* qu'à l'injonction normative à la *modernisation*.

II – Une continuité entre Ancien Régime et Révolution

La thèse développée par Tocqueville dans *L'Ancien Régime et la Révolution* est celle de la continuité dans le processus de centralisation administrative. La lente formation de l'Etat absolu s'était réalisée par le renforcement du pouvoir royal qui réussit peu à peu à limiter les indépendances seigneuriales et l'autonomie des villes... Dès la fin du Moyen Age, un absolutisme limité s'était mis en place : le centre se transforme lentement en Etat absolu pour imposer son autorité. Dans ce but il crée une administration qui n'a pas cessé de se renforcer en suscitant ainsi la progressive institutionnalisation de l'Etat. Le démantèlement des provinces a alors pour but de mieux détruire les allégeances locales, en créant les généralités qui préfigurent les futurs départements. Dans chaque généralité règne un « intendant » en relation directe avec le pouvoir exécutif et qui devait échapper à l'influence des clientèles locales, de même que le futur préfet, dans son département, se trouve relié à Paris et est supposé libre de toute allégeance locale... L'autonomie

des villes se trouve brisée. Les châteaux forts sont systématiquement détruits par Richelieu afin de mieux éliminer toute velléité d'indépendance seigneuriale. Pour prévenir les tentatives du type de celles de Condé, au milieu du xvii^e siècle, l'Etat nationalise les régiments, devient responsable de leur habillement et de leur solde. L'année 1726 voit la création d'une armée nationale. La fonction de l'économie est toute entière déterminée par la volonté politique de l'Etat. De Richelieu à Colbert, l'Etat crée des manufactures, octroie des subventions et des privilèges pour orienter la production, réglemente le commerce intérieur et extérieur, produisant le nom de « colbertisme » pour désigner « l'interventionnisme ».

D'où le mot de Tocqueville : « Sous l'ancien Régime comme de nos jours, il n'y avait ville, bourg, village, ni si petit hameau en France, hôpital, fabrique, couvent ni collège qui pût avoir une volonté indépendante dans ses affaires particulières, ni administrer à sa volonté ses propres biens. Alors, comme aujourd'hui, l'administration tenait donc tous les Français en tutelle » (Alexis de Tocqueville, *L'Ancien Régime et la révolution*, p. 122).

Sous cette perspective, il n'existe nulle rupture entre la centralisation de l'Ancien Régime, celle de l'époque révolutionnaire, celle de du xix^e siècle. Notons qu'après les deux temps forts que représentent l'Etat absolu et la période révolutionnaire et napoléonienne, la bureaucratie ne cesse de se renforcer, y compris à l'époque du libéralisme triomphant. Au xix^e siècle, et à l'opposé du libéralisme anglais, en France, à l'âge d'or du capitalisme et du libéralisme, « notre administration économique n'était pas seulement napoléonienne ; elle était à proprement parler louis-quatorzienne (Pierre Legendre, *Histoire de l'administration de 1750 à nos jours*, p. 385). Des interprétations ont pu abonder cette hypothèse à l'instar de celle que Pierre Bourdieu développe à propos des grandes écoles et des grands corps, dans *La Noblesse d'Etat*.